

Me  
Christophe Imhoos  
Jean-Pierre et Christophe Imhoos et  
Associés  
1, place du Port  
1204 Genève

RR/SG/SB 6209

Berne, le 7 juin 2019

**Médiatrice FSA / Médiateur FSA**  
**Formation continue jusqu'à la fin de l'année 2018**

Maître,

Je fais suite à votre courrier et vous remercie de l'envoi de la déclaration de la formation continue pour les années 2016-2018.

Votre dossier a été examiné par la commission spécialisée de la FSA et c'est avec plaisir que je vous informe qu'il a été accepté. Vous avez subséquemment le droit de continuer à porter le titre „Médiatrice FSA/Médiateur FSA“.

Un prochain contrôle pour les années 2019 à 2021 sera donc dû au plus tard le 28 février 2022.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments distingués.



René Rall  
Secrétaire générale de la FSA